Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2026/2317

14.10.2026

DÉCISION (PESC) 2026/2317 DU CONSEIL

du 13 octobre 2026

modifiant la décision 2010/638/PESC concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Guinée

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 29,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

considérant ce qui suit:

(1) Le 25 octobre 2010, le Conseil a adopté la décision 2010/638/PESC [1].

(2) Sur la base d'un réexamen de la décision 2010/638/PESC, il convient de proroger les mesures restrictives jusqu'au 27 octobre 2027, et de retirer deux personnes de la liste des personnes figurant à l'annexe de ladite décision.

(3) Il y a donc lieu de modifier la décision 2010/638/PESC en conséquence,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

La décision 2010/638/PESC est modifiée comme suit:

1) À l'article 8, paragraphe 2, la date du «27 octobre 2026» est remplacée par celle du «27 octobre 2027».

2) L'annexe est modifiée conformément à l'annexe de la présente décision.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Luxembourg, le 13 octobre 2026.

Par le Conseil

Le président

T. BYRNE

[1] Décision 2010/638/PESC du Conseil du 25 octobre 2010 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Guinée (JO L 280 du 26.10.2010, p. 10, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2010/638/oj).

ANNEXE

À l'annexe de la décision 2010/638/PESC, dans la liste des personnes visées aux articles 3 et 4, les mentions 4 et 5 sont supprimées.